

Le 11 mars 2019

La Région mobilise 8,5 millions d'euros pour accompagner la culture en Normandie

La Commission Permanente de la Région Normandie s'est rassemblée, aujourd'hui, à Caen, sous la présidence d'Hervé Morin, pour examiner plus de cent dossiers. On peut notamment retenir que la politique culturelle de la Région s'inscrit au cœur des politiques de la collectivité en contribuant au développement économique, à l'attractivité de la Normandie, à la réussite des jeunes Normands, et bien évidemment à l'aménagement harmonieux du territoire dans toute sa diversité.

- Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens : La Brèche et Solstice

- **L'Etablissement de Coopération Culturelle La Brèche, Pole National des Arts du Cirque :**

La Région Normandie vise à soutenir la création, la production et la diffusion des Arts du cirque, notamment par le soutien à de grands pôles d'activités Cirque implantés sur le territoire normand.

Pour la période 2019/2020 le soutien de la Région Normandie s'élève à un montant prévisionnel minimum de **620 000 €** répartis comme suit :

- pour l'année 2019 : 310 000 €,
- pour l'année 2020 : 310 000 €.

- **L'association Groupement d'Employeurs Solstice :**

La Région Normandie s'engage à favoriser la vitalité, la diversité de la création, les emplois culturels ainsi que la circulation des œuvres. De plus, l'accompagnement financier pluriannuel de la Région contribue aux emplois nécessaires à l'accomplissement du projet de ses membres.

Le montant prévisionnel de la subvention régionale s'élève à **223 001 €** sur la durée de la convention répartis comme suit :

- En 2019 : 78 334 €,
- En 2020 : 77 000 €,
- En 2021 : 67 667 €.

- Enseignement supérieur : Attribution de subventions et de contributions statutaires

La Région Normandie soutient les écoles supérieures d'art de son territoire ainsi que les chercheurs de ces établissements par le financement d'une allocation doctorale.

Ainsi, la Région a décidé d'attribuer pour 2019 :

- **300 000 €** à l'**Ecole Supérieure d'Art et de Design Le Havre-Rouen (ESADHAR)**,
- **278 000 €** pour l'**Ecole Supérieure d'Arts et Médias Caen-Cherbourg (ESAM)**.

- Fonds d'Aide Cinéma – Audiovisuel – Multimédia en Normandie : Attribution de subventions

La Région Normandie apporte un soutien financier à des projets d'œuvres de courte ou de longue durée. Ces aides sont accordées par la Région qui s'appuie sur l'expertise de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, et peuvent intervenir, suivant les types d'œuvres (fiction, animation, documentaire, web-documentaire, images différentes ou nouveaux médias...), au stade de l'écriture, de la réécriture, du développement ou de la mise en production.

Ainsi, la Région subventionne **la création de 16 projets cinématographiques en Normandie** pour un montant total de **247 000 €**.

- Patrimoine : Attribution de subventions et contribution statuaire

La Région souhaite renforcer la valorisation et le développement du patrimoine ainsi que l'attractivité du territoire par sa contribution à hauteur de **567 985 €** pour la poursuite des activités de l'**Etablissement Public de Coopération Culturelle « Musée des Impressionnistes de Giverny »**.

- Compagnies : Attribution de subventions

La Région Normandie apporte un soutien constant à l'ensemble de la filière du spectacle vivant en accompagnant notamment les compagnies professionnelles qui développent des projets de création. Elle encourage les projets d'équipes artistiques professionnelles ayant pour vocation de réaliser ou de diffuser des œuvres issues du répertoire ou de formes contemporaines.

La Région contribue également à l'enrichissement d'une offre de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional, voire national et international, tout en permettant leur accès au plus grand nombre. De plus, elle souhaite contribuer non seulement à la création de projets innovants, mais aussi à l'amélioration de l'emploi artistique et culturel sur son territoire.

En 2019, **50 compagnies culturelles** sont subventionnées par la Région pour un montant total de **904 500 €**.

- Festivals de musique : Attribution de subventions

La Région Normandie soutient des festivals, de toutes disciplines, mis en œuvre sur les cinq départements. L'objectif de l'aide est d'irriguer les territoires d'événements porteurs de sens, façonnant l'identité culturelle de la Normandie, favorisant leur appropriation par les Normands et l'attractivité de la région dans et hors de ses frontières.

- **100 000 €** sont attribués à l'organisation du **4^{ème} Festival de musiques actuelles Rush** (du 24 au 26 mai 2019 à Rouen),
- **11 autres festivals normands** sont soutenus pour un montant total de **464 000 €**.

- Musiques actuelles : Attribution de subventions

La filière « musiques actuelles » est un des axes prioritaires de la politique culturelle de la Région Normandie, qui considère que la chaîne artistique, culturelle et économique doit se développer et s'organiser (complémentarité, coopération, solidarité et redistribution) sur les territoires. Et plus particulièrement à l'échelle régionale, afin d'être en adéquation avec les dynamiques et les pratiques des acteurs composant la filière « musiques actuelles » en Normandie. Pour 2019 :

- **114 600 €** versés au **Réseau des musiques actuelles**,
- **722 981 €** à destination de l'**agence Formation Accompagnement Ressource (FAR)**
- **915 670 €** d'aides pour **21 ensembles de musiques actuelles normands**.

- Réseaux d'Art Contemporain : Attribution de subventions

La Région Normandie apporte un financement aux FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) et aux structures proposant une programmation artistique de qualité accessible à tous sur l'ensemble du territoire. Par son accompagnement à la production d'œuvres, aux résidences d'artistes et aux projets singuliers, la Région souhaite structurer la place de l'art contemporain, de la photographie ainsi que de l'architecture sur son territoire.

Le soutien aux réseaux d'art contemporain normand est réparti de la façon suivante pour un montant total de **1,3 millions d'euros** :

- **FRAC Normandie Rouen** : 418 000 €,
- **FRAC Normandie Caen** : 520 000 €,
- **Le Point du Jour, Centre d'Art / Editeur Cherbourg** : 250 000 €,
- **Centre Photographique Rouen Normandie** : 127 000 €,
- **RN13 Bis Art Contemporain en Normandie** : 7000 €.

- Réseaux Spectacle Vivant : Attribution de subventions

La Région soutient les lieux labellisés et les réseaux professionnels du spectacle vivant, garants de l'exigence artistique et de la rencontre avec tous les publics. À l'échelle du nouveau territoire normand, le souhait de la Région est de structurer d'avantage les disciplines des arts vivants autour de pôles référents et de ressources (arts du cirque et de la rue, arts de la marionnette, danse, théâtre ...).

Le développement des réseaux contribue à l'élargir le dialogue entre les acteurs culturels implantés sur l'ensemble des cinq départements et favorise les collaborations innovantes et les solutions partagées. De même que la mutualisation des moyens et des compétences est un des moyens de développer de nouveaux réseaux et de contribuer à renforcer ceux qui existent déjà.

En 2019, l'appui à 6 réseaux du spectacle vivant se porte à **1,8 million d'euros** :

- **Le Phare – Centre Chorégraphique National du Havre Normandie** : 276 250 €,
- **Centre Chorégraphique National de Caen en Normandie** : 322 000 €,
- **Association Chorège à Falaise** : 155 000 €,
- **Atelier 231 Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public à Sotteville** : 227 500 €,
- **L'Archipel à Granville** : 10 000 €,
- **L'Office de Diffusion et d'Information Artistique (ODIA) Normandie à Rouen** : 825 000 €.

Contacts presse :

Emmanuelle Tirilly – 02 31 06 98 85 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr

Charlotte Chanteloup – 02 31 06 98 96 – charlotte.chanteloup@normandie.fr

Laure Wattinne – 02 31 06 78 96 – laure.wattinne@normandie.fr

Emilie Peltier – 02 50 53 11 19 – emilie.peltier@normandie.fr